

# RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Rapport de la commission technique sur le préavis de l'Association Intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte N° 11 relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 183'924.- afin de financer la révision de deux décanteurs primaires et du digesteur n°1.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs le conseillers,

Le jeudi 5 octobre 2017, la commission technique a entendu Messieurs Yves Reymond Président, Alain Meylan Chef d'exploitation, concernant une demande de crédit de CHF 183'924.- afin de financer la révision de deux décanteurs primaires et du digesteur n°1.

Une révision préventive des installations doit être effectuée environ tous les 15 ans afin d'en assurer un fonctionnement sans le moindre risque de pannes possible. Certains des équipements de la station d'épuration doivent impérativement être contrôlés et révisés car leur mise en service date de l'année 2001.

**Les deux décanteurs primaires** devront être non seulement révisés mais une partie devra impérativement être renouvelée afin d'éviter tout risque de pannes imprévues, soit le remplacement des chaînes, des roues dentées et de différentes pièces d'usures liées à des parties mécaniques et mobiles (usures normales pour des pièces en perpétuelles mouvements).

**Le digesteur n°1** quant à lui sa dernière vidange et révision date de 2005. L'opération d'entretien nécessite passablement de travail et de ressources humaines car la plus grande quantité de boues sera vidangée par des collaborateurs de la station. Ces boues seront ensuite déshydratées et éliminées en incinération, le solde des boues sera vidangé par des camions pompe. Une fois cette opération effectuée il faudra nettoyer complètement l'installation, inspecter l'état des bétons, de l'étanchéité et un contrôle minutieux sera fait pour le système de brassage.

Afin de palier un risque de détérioration précoce de ces installations par non entretien régulier, le CODIR de L'APEC nous propose d'accepter ce préavis concernant ces deux demandes, soit les entretiens nécessaires et indispensables des deux décanteurs primaires et du digesteur n°1, en attendant la future éventuelle station prévue aux environs des années 2025.

Conclusion : au vu de ce qui précède et pour conclure, la commission recommande aux membres du conseil intercommunal d'accepter le préavis n° 11 tel que présenté et d'accorder l'octroi d'un crédit de CHF 183'924.- afin de financer la révision de deux décanteurs primaires et du digesteur n°1.

La commission technique,

Gland, le 7 octobre 2017.

Marion Wahlen

Christian Dugon

Claude Bosson

Eric Haldemann

François Delafoge

Philippe Berger

Dominique Gafner